



Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) définit les orientations de développement retenues par la commune, pour répondre aux besoins du territoire. Pour Escalquens, le PADD doit permettre de concilier le développement de la commune (bourg-centre, accueil de population, activités économiques, équipements) et les enjeux actuels de l'aménagement (ZAN, environnement, financement...)

3 / PADD / PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Soutenir la dynamique économique locale et régionale

- Conforter et développer les zones d'activités économiques
- Encourager la requalification et la densification des parcs d'activités existants
- Prévoir des extensions pour les zones d'activités économiques

Adapter et proposer de nouveaux équipements et espaces publics

- Halle
- Salle culturelle
- Parc urbain
- Groupe scolaire
- Plaine des Sports

Renforcer et équilibrer l'offre de proximité du centre-ville en commerces et services

- Créer des surfaces de commerce en rez-de-chaussée des nouveaux logements du bourg-centre
- Maintenir les pôles de proximité existants
- Favoriser l'accessibilité des commerces

Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle (ensemble de la tâche urbaine)

- Diversifier la taille des logements
- Développer l'offre locative
- Assurer les besoins en logements spécifiques
- Organiser une répartition équilibrée des différents types de logements

Accueil modéré SUR 15 ANS
7 346 hab. en 2024
9 590 hab. en 2039

- +1,50 %/an
- +1 920 hab.
- +1210 log. soit 80 log./an

1/ UNE VILLE EQUILIBREE, VIVANTE ET ATTRACTIVE



AXE 1

UNE VILLE EQUILIBREE, VIVANTE ET ATTRACTIVE

Construire une « ville au quart d'heure », offrant des fonctions diversifiées (habitat, travail, éducation, divertissements, déplacements) pour éviter l'effet cité-dortoir

- > Profiter d'un accroissement maîtrisé de sa population pour maintenir et adapter progressivement ses équipements et services publics
- > Préserver le dynamisme de la vie locale, en participant à l'accueil démographique à l'échelle de l'aire urbaine toulousaine
- > Garantir une bonne intégration des nouveaux habitants et assurer le bon dimensionnement des équipements publics
- > Equilibrer le ratio emplois/habitants et participer au dynamisme économique du territoire :

- Poursuivre le développement des ZA de la commune
- Relocaliser des emplois sur la commune
- Minimiser les déplacements domicile-travail

Qualifier le réseau structurant pour faciliter les connexions entre quartiers

- Axes et infrastructures supra-communales permettant une meilleure desserte de la commune
- Pôle d'échange Multimodal
- Prolongement RD916
- Connexion avec le REV et autres réseaux cyclables
- Voies principales
- Maillage à développer ou modifier
- Requalification de l'avenue de la mairie en boulevard urbain
- Liaisons douces
- Maillage « inter-quartiers » et « inter-équipements » à développer
- Utiliser le Ruisseau du Berjean comme axe structurant dans la constitution du réseau de mobilités douces
- Développer des liaisons douces depuis le centre-bourg

Structurer une véritable centralité, propice au vivre-ensemble

- Développer un « centre-ville-parc »
- Renforcer la centralité
- Affirmer l'avenue de la mairie comme introduction vers le centre-ville
- Mettre en relation les pôles d'équipements avec la centralité

Inciter à l'utilisation des modes doux

- Partage sûr de la voirie Cyclable/marchabilité
- Accessibilité Mutualisation Qualification Intermodalité
- Sécuriser les voies structurantes et traversantes

Faciliter l'utilisation des transports collectifs

- Multi-modalité dans le futur bourg centre : connexions, qualité des espaces

Elaborer une politique de stationnement pour tous

2/ UNE ORGANISATION POUR REpondre AUX ENJEUX ACTUELS ET FUTURS



AXE 2

UNE ORGANISATION POUR REpondre AUX ENJEUX ACTUELS ET FUTURS

Organiser la ville pour permettre une alternative à la voiture

- > Restructurer l'organisation communale pour l'adapter aux nouvelles exigences de la population mais aussi aux nouvelles contraintes, climatiques, environnementales, financières, etc.
- > Recentrer le développement communal autour d'une centralité assurant une relocalisation des commerces, des services, des équipements
- > Agir sur les mobilités en lien avec les questions d'adaptation au changement climatique, d'économie des ressources, d'égalité dans la liberté de déplacement
- > Inciter à l'utilisation des transports en communs ou des modes doux par des projets extra-communales (gare, RD916) mais aussi par des restructurations ou requalifications de voiries et par une politique de stationnement permettant de vraies alternatives à la voiture.

Préserver et renouveler le patrimoine naturel et paysager

- Consolider et valoriser les éléments naturels structurants du territoire
- Préserver de l'urbanisation les vues offertes sur le grand paysage
- Préserver le bâti remarquable et le petit patrimoine
- Créer de nouveaux espaces naturels et paysagers au sein des opérations
- Préserver, développer et remettre en état les continuités et les trames écologiques (verte, bleue, noire)
- Utiliser le Ruisseau du Berjean comme axe structurant dans l'aménagement de la commune (espace public, mobilités)

S'appuyer sur le contexte paysager dans les nouvelles réalisations

- Fixer des limites claires à l'urbanisation
- Permettre de nouveaux usages sur les espaces de franges urbaines
- Insérer dans les formes urbaines et le tissu urbain et qualité des implantations et du traitement architectural

S'adapter aux projets et aux évolutions à venir

- Un PLU sur 15 ans
- Un phasage pour s'adapter aux projets et au ZAN

Limiter et optimiser la consommation d'espace

- Mobiliser la densité en l'encadrant de manière adaptée
- Limiter les extensions à destination d'habitat à proximité des services, TC et équipements, en optimisant la densité
- Prévoir des extensions mesurées aux zones d'activités existantes

3/ UN ENVIRONNEMENT CONSIDERE ET VALORISE



AXE 3

UN ENVIRONNEMENT CONSIDERE ET VALORISE

Construire un projet adaptatif, économe en ressources et mieux adaptée au changement climatique tout en permettant un certain développement

- > Conserver une adaptabilité aux évolutions de la commune par un phasage du développement en lien notamment avec le projet bourg-centre
- > Intégrer la préservation des ressources naturelles (espaces naturels, agriculture patrimoine) : économie d'espaces et optimisation de cette consommation
- > Assurer des marges de manoeuvre pour le projet (phasage)
- > Intégrer les atouts naturels ou paysagers communaux comme des supports potentiels pour l'aménagement de la commune : l'intérêt environnemental de ces espaces peut être valorisé pour créer des espaces multifonctionnels.
- > Protéger la population des risques et des nuisances.